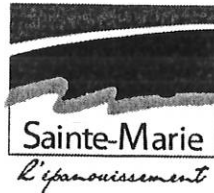


Service Affaires Scolaires



Le Maire de la Commune de Sainte-Marie informe les parents d'élèves que l'inscription à l'école et à la restauration scolaire pour l'année 2024/2025 sera ouverte en ligne à partir du Lundi 04 mars 2024 au Vendredi 12 Avril 2024 pour l'inscription à l'école et jusqu'au vendredi 31 mai 2024 pour la restauration scolaire.

**Inscription à l'école (du 04 mars au 12 avril 2024) :**

- Les enfants nés en 2021
- Tous les élèves de grande section pour le passage en CP
- Les nouveaux élèves nouvellement arrivés sur la commune

**Dérogation : Au vu de l'augmentation des effectifs au sein de nos écoles maternelles, primaires et élémentaires, aucune nouvelle dérogation ne sera accordée pour les enfants résidant hors commune.**

**Inscription à la restauration scolaire (du 04 mars au 31 mai 2024) :**

- Tous les élèves

Il est porté à la connaissance des parents d'élèves qu'une carte sera transmise aux élèves rationnaires pour l'accès à la cantine, une photo d'identité de l'enfant vous sera demandée.

Pour effectuer ces démarches en ligne, il est nécessaire de posséder un compte sur l'espace citoyen de la ville.

**Plusieurs possibilités peuvent se présenter à vous :**

- Vous possédez déjà un compte, vous pouvez vous connecter à partir du 04 mars 2024
- Vous êtes connu de nos services mais vous ne possédez pas de compte : vous allez recevoir un mail pour activer votre compte
- Vous n'êtes pas connu de nos services : allez sur l'espace citoyen dès le mercredi 21 février 2024 pour créer votre compte

